

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2024-058**

**Séance du 15 octobre 2024**

**L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE  
ET LE QUINZE OCTOBRE À 20 HEURES 30,**

le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,  
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN  
Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques,  
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : GINAS Frédérique (pouvoir à COURTOIS Sandrine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane.

---

**OBJET : Projet « vergers » de Grand Bourg Agglomération.**

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement présente le projet « Des vergers dans vos communes » porté par Grand Bourg Agglomération en lien avec l'association « Boc à Récup » et le soutien financier de la fondation « CARASSO ».

Ce projet consiste à favoriser la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers à proximité d'espace accueillant du public. Les arbres seront fournis gracieusement par Grand Bourg Agglomération, la mise en place, les fournitures (tuteurs...) et l'entretien seront à la charge des communes avec le soutien financier de la fondation CARASSO dans le cadre du programme TETRAA.

Pour pouvoir bénéficier de cet achat groupé, les communes intéressées doivent s'engager à respecter les termes du contrat :

- prendre contact avec Bac à Récup pour suivre et accompagner le projet,

- renseigner la fiche de candidature et la renvoyer au moins deux mois avant la date de plantation (avant le 6 septembre pour plantation en novembre-décembre 2024 ou avant le 4 novembre pour une plantation de janvier à mars 2025),
- s'engager à participer aux formations,
- utiliser les guides méthodologiques pour accompagner le projet et respecter les préconisations indiquées,
- respecter les délais d'envoi des documents.

La commande est de 2 arbres minimum et de 10 arbres maximum pour la première année ainsi que 5 arbustes maximum.

Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement précise que les plantations sont prévues en complément du verger déjà existant derrière l'ancienne cure et qu'une visite sur site devra être organisée rapidement pour déterminer le nombre et les emplacements des arbres et arbustes à planter.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

ACCEPTER de candidater au projet « Des vergers dans vos communes » en retournant le coupon de candidature et la fiche technique descriptive ;

AUTORISER M. le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTTE de candidater au projet « Des vergers dans vos communes » en retournant le coupon de candidature et la fiche technique descriptive ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 15 octobre 2024

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

